

Conditions de participation – « Jeu-concours Roue de la Chance MediaMarkt » (Suisse)

L'organisatrice du jeu-concours « Roue de la Chance » est, pour la Suisse, Media Markt Schweiz AG, Allmendstrasse 23, 8953 Dietikon (ci-après : MediaMarkt).

En participant au jeu promotionnel, la personne participante accepte les présentes conditions de participation. La participation est gratuite. Aucun achat n'est requis.

1. Période de participation

La participation au jeu promotionnel est possible du 21 septembre 2026 (00h01, heure d'été d'Europe centrale) au 31 octobre 2026 (23h59, heure normale d'Europe centrale).

2. Conditions de participation

Sont autorisées à participer les personnes majeures domiciliées en Suisse, disposant d'un compte myMediaMarkt et ayant terminé le processus de participation décrit au point 3.

Les collaborateurs et collaboratrices de MediaMarkt ainsi que les membres de leur famille, de même que ceux des sociétés liées, sont exclus de la participation.

Par personne et par compte myMediaMarkt, une seule participation, respectivement un seul tour de roue (« spin »), est autorisée par jour. Les participations multiples, les participations automatisées ainsi que les tentatives de manipulation sont exclues.

3. Processus de participation

Pour participer, la personne participante indique son adresse e-mail sur la page de l'action pendant la période de participation, avant de faire tourner la roue de la chance numérique (« Spin-the-Wheel »), et participe une fois. Le résultat du jeu est affiché immédiatement.

L'attribution des gains s'effectue de manière automatisée selon le principe du hasard.

4. Gains

Dans le cadre du jeu promotionnel, les gains suivants sont attribués :

- 1 × 50'000 points
- 10 × 10'000 points
- 50 × 5'000 points
- 100 × 1'000 points
- 500 × bons Blick+

Chaque personne participante peut recevoir un gain une fois par jour. Les gains varient et il n'existe aucun droit à un gain déterminé. Dans la limite des stocks disponibles.

5. Notification du gain et crédit

Le gain est affiché immédiatement après la participation sur la page de l'action.

Les gains en points sont crédités sur le compte myMediaMarkt de la personne gagnante dans un délai de 30 jours suivant la participation, pour autant que l'adresse e-mail indiquée lors de la participation puisse être associée à un compte myMediaMarkt existant. De plus amples informations concernant les gains en points sont envoyées par e-mail à l'adresse e-mail indiquée par la personne participante.

Les bons Blick+ sont affichés immédiatement après la participation sur la page de l'action et sont en outre envoyés par e-mail à l'adresse e-mail indiquée par la personne participante. L'utilisation s'effectue exclusivement via Blick. MediaMarkt décline toute responsabilité quant à l'utilisation et à l'exploitation de l'offre Blick+.

6. Exclusion du jeu promotionnel

MediaMarkt se réserve le droit d'exclure des personnes participantes du jeu promotionnel en cas de motif important. Cela s'applique notamment en cas de :

- violation des présentes conditions de participation ;
- indications erronées ;
- manipulations techniques ;
- utilisation abusive de la fonction de participation.

La participation par le biais de services automatisés ou d'associations de participation à des jeux-concours est exclue.

7. Responsabilité

Il n'existe aucun droit à un gain. La voie judiciaire est exclue, notamment en ce qui concerne le déroulement du jeu-concours, la décision relative au gain et l'attribution du gain.

MediaMarkt ne répond pas des dysfonctionnements techniques de la plateforme du jeu-concours qui rendraient impossible ou entraveraient la participation au jeu promotionnel.

MediaMarkt décline en outre toute responsabilité pour les défauts matériels ou juridiques des gains ainsi que pour l'envoi tardif ou manqué d'e-mails, de codes de bons ou de crédits de points. MediaMarkt décline toute responsabilité concernant l'utilisation et l'exploitation des gains de prestataires tiers.

Dans la mesure où la loi le permet, toute responsabilité de MediaMarkt est exclue.

8. Protection des données

L'organe responsable au sens du droit de la protection des données est Media Markt Schweiz AG, Allmendstrasse 23, 8953 Dietikon.

La base légale du traitement des données dans le cadre de la participation au jeu-concours est l'exécution du contrat.

Dans le cadre du jeu promotionnel, les données personnelles suivantes peuvent notamment être traitées :

- Nom et prénom
- Adresse e-mail
- Données du compte myMediaMarkt, notamment l'historique des commandes

Le traitement s'effectue exclusivement aux fins de la réalisation du jeu promotionnel ainsi que de la transmission et de la documentation du gain.

En participant au jeu promotionnel, les personnes participantes consentent au traitement et à l'utilisation de ces données personnelles aux fins de la réalisation du jeu promotionnel et du traitement du gain.

Il est possible de faire opposition au traitement fondé sur l'intérêt légitime prépondérant, en s'adressant à datenschutz@mediamarkt.ch.

En outre, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès aux données personnelles traitées, ainsi que d'un droit de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité des données, et peuvent s'adresser à datenschutz@mediamarkt.ch pour exercer ces droits.

Pour toute question relative à la protection des données, nous sommes à votre disposition à l'adresse datenschutz@mediamarkt.ch.

Si la personne participante n'est pas d'accord avec cette utilisation des données, la participation au jeu promotionnel n'est pas possible.

9. Réserve

MediaMarkt se réserve le droit d'adapter, d'interrompre ou de mettre fin prématurément au jeu promotionnel à tout moment et sans préavis, si des raisons techniques, juridiques ou organisationnelles l'exigent. Un complément ultérieur aux conditions de participation ainsi que des modifications concernant les gains demeurent expressément réservés.

10. Dispositions finales

Un versement en espèces ainsi qu'un échange des gains sont exclus. La personne gagnante doit assumer elle-même, respectivement acquitter, les impôts, taxes et frais éventuels liés aux gains.

Si une ou plusieurs des dispositions qui précèdent devaient s'avérer ou devenir invalides, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions. La disposition invalide sera remplacée par une disposition se rapprochant le plus possible, sur le plan économique, de la disposition invalide. Il en va de même en cas de lacune nécessitant d'être comblée.

Le droit suisse s'applique exclusivement, à l'exclusion des règles de conflit de lois ainsi que de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le for est à Dietikon (ZH).